

- **Conditions de délivrance :**
Être âgé de 18 ans minimum.
Avoir été titulaire d'une licence nationale Commissaire « C »
Avoir eu l'avis favorable du Responsable Formation de sa Ligue du Sport Automobile de rattachement
Avoir été reçu à l'examen
- **Fonction :**
Commissaire dans épreuve auto et karting. Equipier dans les Contrôles, Point Stop, Parc de Regroupement, Radio dans les points inter. Adjoint délégué au Chef de Poste ponctuellement, sur les épreuves en circuit
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans

MODALITES DE L'EXAMEN

- Questionnaire préparé par les Groupes de Travail Commissaires.
- Les questions sont multi disciplines et ne concernent pas uniquement la discipline aspirée par le candidat.
- Le questionnaire porte sur les onglets bleus du « Manuel de Formation Commissaire ».

JURY

- Président : Le Responsable Formation de la LSA ou son représentant.
- 2 Membres : Minimum Chefs de Poste confirmés

NB : La présence d'un Licencié Pratiquant est à encourager

DEROULEMENT DE L'EXAMEN

- **Le Candidat n'est autorisé à se présenter qu'une fois/an, à l'examen « EICOB » organisé par sa Ligue de ressort,**
- **Possibilité de se présenter dans une autre Ligue, mais uniquement après accord des 2 Responsables de Formation des Ligues concernées.**
- L'examen se compose de 2 parties :
 1. Épreuve théorique : écrit en salle - Durée : Écrit : 30mn.
 2. Épreuve de mise en situation : écrit + oral en salle - Durée : Écrit : 15mn - Oral : 10mn.

EPREUVE THEORIQUE

- **ÉCRIT : (Temps alloué : 30 minutes, sans documents papier ou supports numériques)**
23 questions sous forme de questions à choix multiple et questions/réponses à développer : 115 points.
- Le questionnaire comprend :

- | | |
|--|-----------|
| 1. 3 questions à 5 points, relatives à Généralités | 15 points |
| 2. 8 questions à 5 points, relatives à la Sécurité / Gestion des incidents | 40 points |
| 3. 3 questions à 5 points, relatives au Rallye | 15 points |
| 4. 3 questions à 5 points, relatives au Circuit Asphalte et Tout-terrain | 15 points |
| 5. 3 questions à 5 points, relatives aux Course de Côte et Slalom | 15 points |
| • 3 questions à 5 points, relatives au Karting | 15 points |

- Notation : 5 points par bonne réponse, 2,5 points par demi-réponse, 0 si réponse erronée

NB : 1 question éliminatoire portant sur l'usage des drapeaux sera proposée aux candidats.

Une note de « 5 points » est impérative pour cette question. A défaut, même partiellement répondue, celle-ci demeure éliminatoire

LE N° DE LA QUESTION ELIMINATOIRE SERA COMMUNIQUE AUX CANDIDATS AVANT LE DEBUT DE L'EXAMEN

NB : Les références aux articles des règlements standards utilisés pour les réponses ne sont pas à réclamer aux candidats.

Elles ne servent que de support aux examinateurs

* CORRECTION

Sur les 115 points possibles, si le Candidat obtient :

- | | |
|----------------------------|---|
| 1. Question éliminatoire: | Admission refusée à la licence Commissaire « B ». |
| 2. Moins de 85 points : | Admission refusée à la licence Commissaire « B » |
| 3. Entre 85 et 90 points : | Soumis à oral de rattrapage - 5 questions à 1 point |

⇒ Le contenu des questions orales est laissé à l'appréciation du Jury

- | | |
|------------------------|--|
| 4. 90 points et plus : | Admission à l'épreuve de Mise en Situation |
|------------------------|--|

EPREUVE DE MISE EN SITUATION

- L'épreuve comprend 2 parties :
 1. Rédaction d'un rapport normalisé FFSA sur un incident survenu en rallye ou course de côte, après visionnement d'une vidéo présentée par le Jury : 20 points - Temps alloué : Environ 15mn
 2. Transmission radio d'un rapport oral suivant procédure radio, après visionnement d'une vidéo d'accident : 10 points - Temps alloué : Environ 10mn

✱ CORRECTION

Sur les 30 points possibles, si le Candidat obtient :

3. 20 points et plus : Obtention de la licence EICOB
4. 19 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation

PRISE LICENCE

- Le Responsable de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 1. Service Licence FFSA (Portail « e-Licence »).
 2. Copie Ligue et ASA.

Le Candidat Admis pourra alors saisir sa licence, via «<https://licence.ffsa.org> » suivant la procédure habituelle

IMPORTANT

- Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivrée sa licence.
En cas d'indisponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra être autorisé à se présenter dans une autre Ligue à la condition d'obtenir l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.
Sans cette autorisation, l'examen ne sera pas validé